

STRATÉGIE SUR LE DROIT COMMERCIAL : L'AVENIR

Introduction

Voici une bonne nouvelle – une très bonne nouvelle. Un gros travail a été accompli depuis que la notion de Stratégie sur le droit commercial (SDC) a pour la première fois été mise au point au sein de la Section civile de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC). Il s'agit maintenant de connaître la direction que va prendre la SDC. Je vais vous présenter mon point de vue, lequel ne représente pas celui de l'ensemble du Comité directeur de la SDC.

Le passé

Il est nécessaire de procéder à un bref examen de la SDC pour voir d'où nous sommes partis avant de planifier les prochaines étapes.

La SDC a évolué depuis les diverses étapes précédentes, entre autres depuis le rapport initial de Douglas Moen, c.r., et de John Gregory, intitulé « *Doter le Canada d'un cadre pour le droit commercial* » (Rapport Moen-Gregory), que l'on peut consulter sur le site Web de la CHLC et dont une version imprimée figure dans les travaux de la CHLC de 1996. Je considère le Rapport Moen-Gregory comme le plan d'un architecte, qui permet d'édifier la structure juridique de la SDC, car on y indique les thèmes qui en constituent les piliers et les fondations. Ce plan en main, le travail a pu commencer avec le soutien financier des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'accord fédéral de financement, en vigueur du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2005, a permis d'abattre davantage de travail en un temps plus court grâce au financement des réunions en personne, des téléconférences, des consultations, de la traduction des travaux de la SDC et des très modestes honoraires versés aux rédacteurs et aux chercheurs.

À l'annexe 1, ci-jointe, figure le tableau dans lequel Jennifer Palov et Tim Rattenbury ont dressé une liste non exhaustive des projets de la SDC et indiqué l'état de leur mise en œuvre en date de janvier 2004. Ce tableau, de même que des exemplaires de tous les travaux énumérés à l'annexe 2, ont été communiqués aux sous-ministres de la Justice lors de leur réunion des 20 et 21 janvier 2004, à Ottawa. À l'annexe 2 figure la liste des 20 premiers piliers que le Rapport Moen-Gregory recommande de dresser, ainsi que les autres projets élaborés par la Section civile, qui s'emboîtent dans ces 20 piliers.

Aux annexes 1 et 2 sont présentés les travaux colossaux accomplis par la Section civile, ainsi que par les groupes de travail et les chercheurs de la SDC. De nombreuses parties de la structure esquissée dans le Rapport Moen-Gregory sont aujourd'hui construites, d'autres parties seront achevées avant la fin de l'accord fédéral de financement, en mars 2005.

La mise à niveau du site Internet de la CHLC fait partie intégrante de la structure qui soutient les groupes de travail et les chercheurs de la SDC dans leur travail et facilite l'échange d'idées. Il faut vraiment remercier Arthur Close d'avoir collaboré à la mise au point du site et de l'avoir supervisée, car celui-ci offre désormais davantage de fonctions et permet d'afficher tous les documents de la SDC en format PDF, peu de temps après les

assemblées annuelles. Depuis la mise à niveau du site, il est aussi possible d'utiliser des listes de diffusion, de diffuser les bulletins d'information sans que l'on soit obligé de fermer la CHLC pendant « l'arrosage », de créer des liens vers d'autres sites, et enfin, d'afficher et d'annoncer des questionnaires grâce auxquels les groupes de travail peuvent obtenir des données et engager des discussions avec d'autres avocats et groupes du secteur privé.

L'accord fédéral de financement va bientôt arriver à terme, aussi la fin de cette étape se dessine à l'horizon. Les groupes de travail de la SDC devront remettre le restant de leurs travaux d'ici le 1^{er} janvier 2005 pour que nous ayons le temps de les faire traduire, de régler les honoraires et d'arrêter les comptes de ce contrat au plus tard le 31 mars 2005. Les travaux qu'examinera la Section civile pendant la dernière étape sont énumérés à l'annexe 3.

Voici maintenant un bref aperçu des meilleures nouvelles.

Et maintenant, les étapes à venir

Si l'on postule que la Section civile approuvera les choix proposés à l'annexe 3 lorsque les travaux lui auront été remis en août 2005, à la réunion de St. John's, on bâtira en bonne partie la structure que propose le Rapport Moen-Gregory. Quelles seront alors les étapes suivantes?

Toujours par analogie avec l'architecture, à mon avis, au cours des prochaines étapes, il faudra notamment :

- i) Rénover et réparer les produits existants. La technologie, la jurisprudence et l'évolution de la situation internationale connaîtront des changements auxquels la Section civile devra réagir;
- ii) Procéder, au besoin, à des ajouts. Plusieurs projets figurant à l'annexe 1 ont été reportés;
- iii) Et enfin, le plus important, encourager les trois ordres de gouvernement à « occuper » la structure en promulguant leurs travaux.

Je propose que l'on mène à son terme la mise au point intensive de la SDC par la Section civile après le 31 mars 2005. Les annexes 1 et 2 représentent la structure proposée par le Rapport Moen-Gregory. Désormais, la Section civile n'a plus besoin d'un comité directeur de la SDC distinct.

Il est temps de réintégrer les travaux de mise au point de la SDC restant à faire dans la Section civile, et d'y ajouter son inspection périodique, ainsi que de nouvelles parties bâties dans le cadre des travaux ordinaires de la Section civile. L'étape de la mise au point tire à sa fin.

Il reviendra à l'ensemble de la Section civile de déterminer quand elle aura besoin de nouveaux produits et de mises à jour.

Pour diverses raisons, on n'a pas encore donné suite à certains projets, pourtant définis. Par exemple, nous avons constaté qu'en ce moment les groupes du droit des affaires n'avaient pas le goût de voir une réforme du droit des titres documentaires. Il nous faut encore trouver des parties qui soient prêtes à participer à la réforme de la vente des lois sur les biens. Nous avons besoin de ces deux projets, mais pas tout de suite. La Section civile devra surveiller la liste et les avoir à l'esprit le moment venu.

Les défis des prochaines étapes

A. Financement

Le Comité directeur de la SDC recherche actuellement d'autres sources de financement pour l'exercice 2005-2006 et les suivants afin de permettre aux groupes de travail de la Section civile de tenir des réunions en personne, car celles-ci sont essentielles pour discuter des produits et les élaborer. Les courriels et les téléconférences ont une valeur inestimable, mais nous savons tous que les réunions en personne sont incomparables pour faire avancer des projets.

B. Épuisement professionnel des volontaires

Ces dernières années ont connu une activité intense ce qui a asséché les sources canadiennes de volontaires en droit commercial.

La clé est ici le mot « volontaires ». Les groupes de travail de la SDC se composent d'avocats volontaires provenant du secteur privé, des ministères du gouvernement et des écoles de droit. Les honoraires les plus élevés qu'a versés la SDC atteignent 5 000 \$, ce qui, d'après mes calculs, revient à rémunérer des personnes clés à un taux bien inférieur au salaire minimum pour le temps qu'elles prennent sur leurs loisirs. Personne ne réforme le droit pour gagner de l'argent.

Le réservoir des avocats spécialisés en droit commercial n'est pas illimité. Nous devons repérer de nouveaux cerveaux pour les ajouter au réservoir de talents de la Section civile, des personnes prêtes à continuer à travailler bénévolement, ou alors trouver les fonds pour payer le travail à faire.

C. Promulgation

La SDC a fait de gros efforts pour s'assurer de la participation des groupes du droit des affaires afin que les entrepreneurs et leurs conseillers puissent accepter les produits au regard de leurs critères. Ces produits ont été « prévendus » à ceux qui ont apporté leur concours et leur participation malgré le dérangement que ce travail leur occasionnait.

La Section civile doit s'efforcer d'obtenir du gouvernement qu'il promulgue les produits. La SDC a bâti une structure impressionnante qui a besoin d'occupants. Il est extrêmement difficile de trouver des volontaires qui travaillent pendant leur temps libre

pour ne produire que des travaux universitaires; ce sont les résultats qui stimulent la volonté de participer. Il nous faut des produits promulgués pour que le travail ne soit pas gâché : le succès appelle le succès.

Nous avons fabriqué les produits. Maintenant, leur promulgation constitue, à mon avis, l'élément essentiel de la prochaine étape de la SDC. Nous avons réalisé un excellent travail. Les efforts récemment consacrés aux grands projets, comme la LUTVM et les modifications à la LSM et au *Code civil* qui en découlent, les franchises, l'exécution forcée, et enfin, le coût du crédit ont donné des produits de très bonne qualité. Mais les Canadiens ne percevront la valeur réelle de ce travail que lorsque ces produits auront été promulgués.

Jennifer E. Babe
Présidente, Stratégie du droit commercial